



# BePork – Liste de contrôle bien-être animal

À partir de 2023, la liste de contrôle supplémentaire pour le bien-être animal est complétée pour chaque audit BePork (initial et périodique) en production primaire chez d'anciens participants BePork. Les points ci-dessous doivent obligatoirement être contrôlés par l'inspecteur dans le cadre de l'audit BePork (initial et périodique). Contrairement à la liste de contrôle portant sur les normes BePork, le but est ici de compléter cette liste de contrôle avec des quantités / observations et non pas C/NC/NA/DP/NCB.

## 1. Comportement exploratif

Consignez le nombre total de porcs dans les enclos sélectionnés:

Consignez le nombre de porcs qui :

### a. Porcs de boucherie

	Loge 1	Loge 2	Loge 3	Loge 4	Loge 5	Total
Utilisent les enrichissements présents dans l'étable						
Manipulent d'autres éléments (sol, mangeoire, murs de la loge, etc.)						

### b. Porcelets sevrés

	Loge 1	Loge 2	Loge 3	Loge 4	Loge 5	Total
Utilisent les enrichissements présents dans l'étable						
Manipulent d'autres éléments (sol, mangeoire, murs de la loge, etc.)						

### c. Truies

	Loge 1	Loge 2	Loge 3	Loge 4	Loge 5	Total
Utilisent les enrichissements présents dans l'étable						
Manipulent d'autres éléments (sol, mangeoire, murs de la loge, etc.)						

## 2. Contrôle des blessures caudales :

### a. Porcs de boucherie

	Loge 1	Loge 2	Loge 3	Loge 4	Loge 5	Total
0						
1						
2						



Trop sale pour évaluer						
------------------------	--	--	--	--	--	--

b. Porcelets sevrés

	Loge 1	Loge 2	Loge 3	Loge 4	Loge 5	Total
0						
1						
2						
Trop sale pour évaluer						

c. Truies

	Loge 1	Loge 2	Loge 3	Loge 4	Loge 5	Total
0						
1						
2						
Trop sale pour évaluer						

**3. Enregistrement du matériel d'enrichissement :**

Quel sont les éléments d'enrichissement utilisés par l'exploitation ?

- Porcelets sevrés :

- Porcs de boucherie :

- Truies :

Choix parmi :

- Litière : paille, copeaux, miscanthus, etc.
- Éléments mobiles (petite quantité, au sol ou dans un tube) : paille, copeaux, sciure, miscanthus, etc.
- Fourrage dans un râtelier / un mangeoire / un conteneur avec des ouvertures : maïs ensilé, paille, foin, copeaux de bois, pulpe de betterave, herbe, tubercules, etc.
- Chaîne avec des matériaux inorganiques tendres :
  - Caoutchouc mou
  - Plastique mou
  - Caoutchouc à ronger
  - Tuyau d'arrosage
  - Flexible en caoutchouc ou en plastique
- Chaîne avec des matériaux organiques tendres et déformables :
  - Bois vert et tendre



- Matériaux organiques tendres et déformables dans un support ou un tube fixé au mur (bois vert et tendre)
- Matériaux organiques à nouer : jute, corde naturelle (chanvre, sisal), etc.
- Matériaux inorganiques à nouer : tuyau d'arrosage, boyau de pneu de vélo, etc.
- Autre (terrain ouvert)

4. **Utilisation de l'infirmierie :** (uniquement dans l'étable des porcs de boucherie)

- L'infirmierie était-elle en service au moment de l'audit : OUI / NON
- Combien d'animaux y avait-il dans l'infirmierie au moment de l'audit ? :
- Pourquoi ces animaux avaient-ils été amenés à l'infirmierie ? Choix parmi :
  - Blessure à la queue / à l'oreille / au flanc
  - Agression : mordeur
  - Trouble de la mobilité (l'animal ne tient plus debout)
    - Paralysie
      - Fracture de la patte (euthanasie ?)
      - Forte inflammation articulaire (euthanasie ?)
      - Trouble neurologique suite à une méningite
      - Blessure au sabot
    - Hernie
      - Petite hernie intacte
      - Grosse hernie endommagée
  - Toux aggravée
  - Affection respiratoire – morve, glaires, pus
  - Prolapsus
  - Blessure grave
  - Lésion cutanée contagieuse (Staphylococcus hyicus, par exemple)
  - Animal chétif (plus petit, plus maigre)
  - Maladie contagieuse (diarrhée épidémique)
  - Autre
- Parmi les animaux présents dans l'infirmierie, quelle est l'issue attendue ?
  - Favorable :
  - Défavorable :
- Y a-t-il dans l'exploitation des animaux qui devraient se trouver dans l'infirmierie ?  
Si oui, combien, et pour quelle raison ?



## APERÇU DES RÉVISIONS

Version	Référence	Applicable à partir de	Raison du changement
31/01/2020	1.0	31/01/2020	Version originale
01/01/2021	1.1	01/01/2021	Adaptation à BePork ; à mettre en œuvre uniquement dans les anciennes fermes Certus en 2021 et 2022 ; suppression du ball, ajout tubercules
08/12/2022	1.2	01/01/2023	À mettre en œuvre dans toutes les exploitations BePork à partir de 2023